



ATTENTION

Toute activité impliquant le mouvement crée le risque de blessure grave y compris une paralysie permanente ou même la mort, en tombant sur la tête ou d'autres parties du corps. Vous acceptez les risques de blessures graves en utilisant cet équipement.

Cependant, les risques peuvent être réduits en suivant ces règles :

1. Utilisez cet équipement seulement sous la responsabilité d'un entraîneur formé et qualifié.
2. Lors de l'utilisation de cet équipement, veillez à ce qu'il n'y ait pas d'objet encombrant ni de personne à proximité de l'agrès.
3. Cet agrès doit être utilisé avec l'équipement adéquat et par des utilisateurs formés à la pratique de la gymnastique. Toujours sous la responsabilité d'un entraîneur qualifié.
4. Apprenez à connaître vos limites et les limites de cet équipement. Suivez progressivement les techniques d'apprentissage et toujours sous la surveillance un entraîneur.
5. Avant chaque utilisation inspectez l'équipement afin de vérifier la conformité, la sécurité et la stabilité de l'installation. En cas de doute, ne pas utiliser cet appareil et appeler le service de maintenance.
6. Avant toute intervention ou utilisation prenez connaissance de la notice dans sa totalité.



OBSERVATION

L'installation de ce produit doit être impérativement réalisée par une société agréée par le fabricant. Tout défaut d'installation peut avoir des conséquences extrêmement graves pour les utilisateurs ou les personnes à proximité.

Cet appareil de gymnastique doit être utilisé dans un endroit sec et seulement dans ces conditions.

L'humidité aura un effet négatif sur tous les types de revêtement et matériaux utilisés sur les appareils de gymnastique ce qui peut en réduire la durée de vie.

NORMES ENVIRONNEMENTALES

Durant le développement d'un produit Spieth et/ou Kassiope, nous attachons beaucoup d'importance à l'utilisateur, à la performance du produit mais également à l'intégration de l'environnement dans notre processus de conception. Nous sommes certifiés ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management de l'environnement).

Nous utilisons des matériaux éco-responsables comme le bois issu de forêt durablement et responsablement gérée ou le PVC de nos fournisseurs qui est certifié sans phtalates. Nous nous mobilisons pour réduire notre impact environnemental, et nous mettons en place des mesures pour diminuer notre consommation d'énergie.

Spieth et Kassiope sont conscients de leurs responsabilités environnementales et sociales. Ils s'engagent et supportent plusieurs projets : en donnant une seconde vie aux équipements anciens et en les proposant à des clubs ayant des moyens limités ou en promouvant l'activité sportive notamment chez les jeunes.



NORMES TECHNIQUES



La table de saut Ergojet Rio est certifiée F.I.G.

Approuvée par la Fédération Internationale de Gymnastique, elle peut être utilisée lors des compétitions régionales, nationales et internationales.

Cet agrès répond aux exigences de la norme NF EN 913 « Matériel de gymnastique - Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai »

COLISAGE

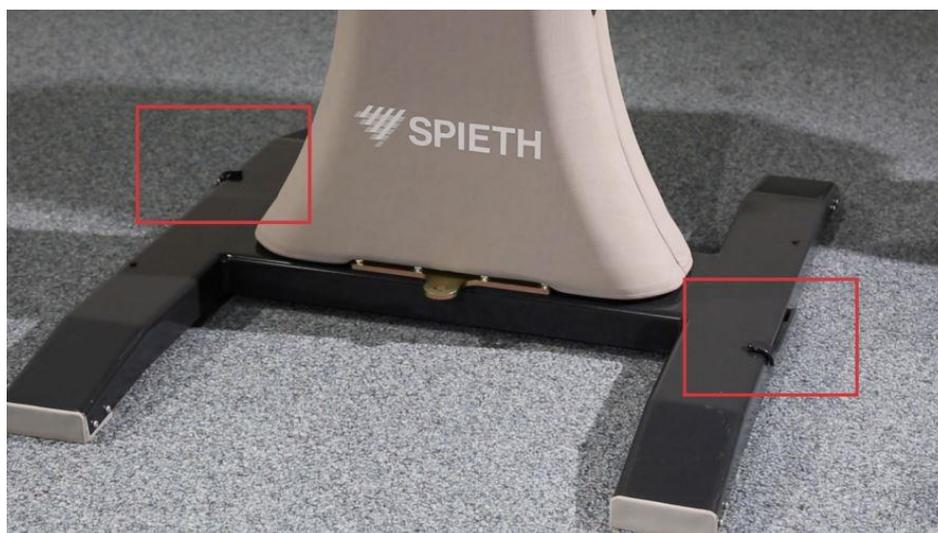
	Dim. Palette (cm)	Nbr Colis unité
Référence	1407210/1	
1414204	120 x 80	1



1. Ancrage de la table de saut :

- Utiliser la molette et le goujon inclus avec l'appareil
- S'il n'y a aucune possibilité d'ancrage, une stabilisation supplémentaire sera requise.

Attention ! Il est strictement interdit de se servir de la table de saut si elle n'est pas ancrée au sol.



2. Déplacement de la table de saut :

- Soulever les deux leviers du socle de la table de manière opposée
- Positionner la table de saut et abaisser les leviers dans leur position d'origine.

Attention ! Ne placez pas vos pieds sous la table de saut.



3. Réglage de la hauteur (dispositif placé sur le côté de la table de saut) :
- Tourner le petit curseur sur le côté droit (position "L")
 - Dévisser le dispositif de verrouillage en tournant le levier dans le sens antihoraire
 - Tourner le levier de 2-3 tours, puis ramener le petit curseur dans la position initiale.



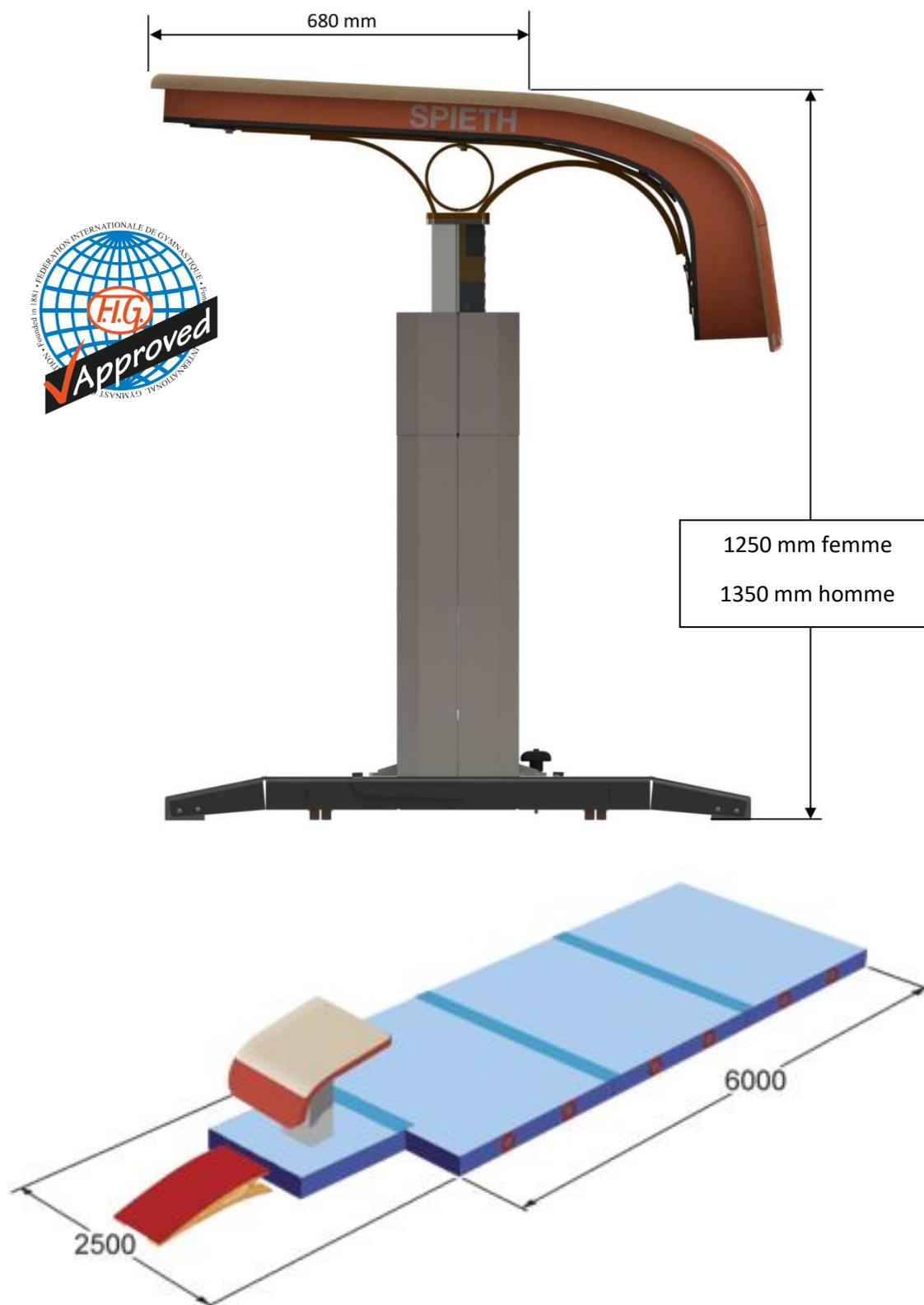
- Tirer sur le bouton noir jusqu'à ce que la goupille sorte et le tourner à 45° pour le bloquer.
- Régler la hauteur de la table de saut en poussant vers le haut ou vers le bas (pour monter ou descendre). Verrouiller la hauteur en tournant le bouton noir à 45°. Vous devez entendre un clic (réglage de 100 cm à 140 cm)
- Tourner le petit curseur sur le côté gauche (position "R").



- Serrer le dispositif de verrouillage en tournant le levier dans le sens horaire.
- Tournez le levier de 2-3 tours, puis ramenez le petit curseur dans la position initiale.

Attention ! Ne pas serrer trop fermement la poignée.

NORMES F.I.G DE COMPETITION



MAINTENANCE

Vérification d'usage	Vérification de maintenance
<p>Avant chaque utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection visuelle de la table de saut - Vérification du réglage en hauteur - Vérification des éléments de serrage - Vérification manuelle de la stabilité de l'agrès - Vérification de la géométrie de l'agrès - Vérification des zones de réception. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des organes d'accrochage et de serrage de l'agrès - Inspection des pièces d'usure - Réglage de la géométrie de l'agrès - Test des réglages dimensionnels - Vérification des zones de réception.
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger la table de saut avec une housse adaptée lors de son transport ou entre deux utilisations - Nettoyer les parties métalliques avec un produit de nettoyage non corrosif - Interdiction d'utiliser un abrasif. <p>En cas de doute sur la fiabilité de l'agrès, nous vous conseillons d'en interdire l'accès systématiquement et d'avertir le service de maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage du revêtement uniquement à sec avec un chiffon ou une brosse douce. Ne pas utiliser de liquide car il tache. <p>Nous vous conseillons de faire vérifier et régler votre agrès une fois par an, au minimum, par une société agréée par le fabricant. Dans le cas d'une utilisation soutenue nous vous préconisons une vérification et un réglage de l'agrès deux fois par an.</p>

GARANTIE

Le matériel désigné ci-dessus est garanti contre tous vices de fabrication pour une durée de 2 ans dans le cadre d'une utilisation normale. Sont exclus de cette garantie, les matériels qui font l'objet d'une mauvaise utilisation, de démontages fréquents ou qui ne sont pas démontés, remontés et entretenus régulièrement, selon la notice constructeur, par des techniciens agréés par le fabricant.

Cette garantie est limitée à la remise en état chez le fabricant ou sur site, à nos frais, dans les délais les plus brefs, de tout matériel constaté défectueux, sans qu'il puisse être demandé aucune indemnité et quelle qu'en soit la raison. Toutes autres garanties explicites ou implicites sont exclues. Sont exclues de la garantie toutes les pièces d'usures.

Les pièces détachées nécessaires à la maintenance éventuelle seront disponibles auprès du fabricant durant une période minimale de 10 ans.